

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 9 h 00 au siège du SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC

Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC

M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE

M. DELUGA François, Maire de LE TEICH

Mme DUCOURTIOUX Nadine. Maire de ARSAC

M. DUDON Bernard, Maire de PESSAC-SUR-DORDOGNE

M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC

M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON

Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais

Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON

M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire

M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC

M. PAIN Cédric, Maire de MIOS

Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS

M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON

M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE

Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. EGRON Jean-François)

M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (procuration à M. DURANT Marcel)

Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (procuration à M. DUDON Bernard)

Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

(procuration à M. RECORS Roger)

EXCUSÉS

M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional

Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale

M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC

M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE

Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON

Mme MOGA Martine, Conseillère régionale

Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I

M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE

M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR: M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 4 novembre 2020 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 4 novembre 2020.



Délibération n° DE-0037-2020

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des commissions consultatives paritaires (CCP)

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration que, selon l'article 2 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires (C.C.P), les représentants des collectivités territoriales aux CCP placées auprès des Centres de Gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion parmi les élus des collectivités affiliées qui n'assurent pas elles-mêmes le fonctionnement d'une CCP.

Suite au renouvellement des représentants des collectivités affiliées au sein du Conseil d'administration du Centre de Gestion, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des CCP.

Compte tenu de la composition des CCP placées près le Centre de Gestion telle qu'établie depuis les élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Conseil d'administration doit ainsi procéder à la nouvelle désignation de :

- 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour la CCP de catégorie A ;
- 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour la CCP de catégorie B ;
- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants pour la CCP de catégorie C.

Il convient de préciser que, contrairement aux commissions administratives paritaires (CAP) où il est imposé une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités au sein des CCP.

Toutefois, le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'appliquer une règle similaire pour déterminer la composition du collège employeur des instances concernées.

Le Conseil d'administration, après déclarations des membres présents et votes à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉSIGNE

En qualité de représentants des collectivités territoriales aux CCP placées près le Centre de Gestion :

Pour la Commission Consultative Paritaire de catégorie A		
Représentants titulaires	Représentants suppléants	
- M. Marcel DURANT	- M. Francis GAZEAU	
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Josiane ZAMBON	
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Catherine VIANDON	
- Mme Sylvie BRISSON	- M. Claude GANELON	
- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	- M. Roger RECORS	
- M. Alain MANO	- M. Stéphane DENOYELLE	



Pour la Commission Consultative Paritaire de catégorie B		
Représentants titulaires	Représentants suppléants	
- M. Marcel DURANT	- M. Francis GAZEAU	
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Josiane ZAMBON	
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Catherine VIANDON	
- Mme Sylvie BRISSON	- M. Claude GANELON	
- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	- M. Roger RECORS	
- M. Alain MANO	- M. Stéphane DENOYELLE	

Pour la Commission Consultative Paritaire de catégorie C		
Représentants titulaires	Représentants suppléants	
- M. Marcel DURANT	- M. Francis GAZEAU	
- Mme Christiane BOURSEAU	- Mme Nadine DUCOURTIOUX	
- M. Christophe DUPRAT	- Mme Chantal GANTCH	
- Mme Sylvie BRISSON	- M. Claude GANELON	
- Mme Marie-Lise GIOVANNUCCI	- M. Roger RECORS	
- M. Alain MANO	- M. Stéphane DENOYELLE	
- Mme Josiane ZAMBON	- Mme Marie LARRUE	
- Mme Catherine VIANDON	- M. Jean MINCOY	



Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 10 novembre 2020.

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Le Président,

Roger RECORS

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 1 2 NOV. 2020

PUBLIÉE LE : 1 2 NOV. 2028

Acte à classer

DE-0037-2020

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2020-11-12T12-09-08.00 (MI226407552)

Identifiant unique de l'acte :

033-283300036-20201110-DE-0037-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Désignation des représentants des collectivités territor

au sein des commissions consultatives paritaires (CC)

Date de décision :

10/11/2020

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.3. Designation de representants

5.3.4. autres

Acte:

DE-0037-2020 Désignation CCP.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Date 12/11/20 à 12:09

mis Date 12/11/20 à 12:09

Par SMETRYNS Ludivine
Par SMETRYNS Ludivine

Accusé de réception

Date 12/11/20 à 12:14